

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL



Dr O. Vergely
Médecin coordinateur (Paris)

Paris, le 12/06/2015

Dr N. Colin de Verdière (Paris)

Dr D. Wertel (Paris)

Dr Nathalie Colin de Verdière

RPPS : 10000517622

nathalie.colin-de-verdiere@diplomatie.gouv.fr

**Compte-rendu de la visite du site de l'AEFE
le 05/06/2015**

par Nathalie Colin de Verdière, médecin de prévention et
David Saint-Aubin, infirmier de prévention

Reçus par Mme Rouvière (Assistante de prévention du site), puis Mr Ternoy (secrétaire général adjoint)

23, place de Catalogne, 75014

Première visite depuis l'emménagement sur le site en 2013

Immeuble partagé avec d'autres sociétés. Un poste de sécurité commun.

Service réparti sur 3 niveaux : RDC service informatique,

Premier niveau : services administratifs,

Deuxième niveau : direction, superposé au R+1

90 agents

Visite des locaux :

- Service informatique :

Accès restreint

Signalement de dégâts des eaux itératifs liés défaut de conception du réseau d'eaux usées (WC), avec débordement d'eau insalubre dans les espaces de travail. Nettoyage moquette dans les suites ; Court-circuit d'appareils informatiques lors du premier dégât des eaux (depuis, les équipements ont été placés en hauteur) ; travaux de mise en conformité prévus en septembre (contact direct avec l'ingénieur responsable de l'immeuble, interlocuteur qui a pris le relais du propriétaire de l'immeuble). Irritation des muqueuses oculaires et voies aériennes supérieures rapportés depuis ces incidents. Pendant les épisodes de débordement, les agents ne doivent pas se rendre sur le site, sauf lors du dernier épisode, durant lequel ni l'assistante de prévention, ni la direction n'ont été informés.

- ➔ Procédure d'interdiction d'accès du lieu de travail pendant les épisodes de débordement jusqu'à assèchement et nettoyage avec remise en conformité de

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

l'espace de travail à formaliser, dans l'attente de la remise en conformité définitive du circuit d'évacuation ; s'entendre avec le propriétaire pour un changement de moquette après les travaux

- ➔ Vérifier également le contrat d'entretien des moquettes et de nettoyage. L'assistante de prévention vérifiera la fiche de donnée de sécurité des produits utilisés dans le contrat de nettoyage, et également pour le nettoyage après inondation, et l'absence de leur caractère irritant

- Premier étage :

Persistence d'odeurs désagréables dans les espaces de travail principalement autour du bureau 1.21 (n° du bureau à valider), en fin de réseau de ventilation (présentes également à R+2)

Part de l'infestation par les rongeurs ?

- Intervention d'une entreprise de dératisation avec mise en place de pièges,
- limitation de la nourriture accessible (rangement dans des endroits fermés) ;
- « colmatage » des gaines laissées accessibles depuis les travaux successifs ;

Moins de rongeurs visibles depuis 6 mois

- ➔ Vigilance à maintenir et mesure préventives à poursuivre

- Autres locaux :

Une cafétéria (lieu des repas non précisé)

Un bureau au service communication est encombré de matériel d'animations antérieures

Points sensibles / particularités :

- Système de climatisation/ chauffage / ventilation :

Equipement du bâtiment avec une VMC centralisée (régulée selon la température extérieure) et un système de climatisation/chauffage à réglage individuel. Globalement, la climatisation / chauffage et la ventilation sont la source de nombreuses incriminations de la part des agents (excès ou insuffisance selon les bureaux, constatée lors de la visite).

- VMC :

Fermeture de grilles de VMC (par des papiers ou des plastiques obturants) non conformes à l'usage, à l'origine d'une mauvaise gestion des flux d'air

- ➔ mise en place de grilles à ailettes mobiles (ou réorienter les ailettes existantes pour une inclinaison de l'ordre de 30° vers le plafond et non pas vers le bas) sur l'ensemble du système qui permettraient de diffuser l'air et d'éviter un flux horizontal direct parfois gênant. Dans tous les cas, l'obturation des grilles n'est pas recommandée

- Climatisation / chauffage : accès au réglage et à la grille d'aération à l'aplomb des fenêtres. Cet accès est régulièrement encombré, utilisé comme espace de rangement, gênant la diffusion homogène de l'air ; L'intérieur des caissons de climatisation est

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

propre. Un filtre sale retrouvé dans un bureau (1.09).

- Espace à libérer
- Vérifier le contrat de maintenance avec notamment le changement régulier des filtres (par l'assistante de prévention)

- Fenêtres : certaines fenêtres ne s'ouvrent pas mais aucune solution ne semble pouvoir être apportée

- Registre de SST :

De nombreuses plaintes d'irritation oculaire et respiratoire sont enregistrées dans le registre, également rapportées lors de la visite sur site.

Un contrôle de la qualité de l'air avec un organisme indépendant a été réalisé. Dans les conclusions, il n'aurait pas été relevé de pollution particulière, avec une simple tendance à la sécheresse de l'air ambiant

- CR à nous transmettre
- Un nouveau contrôle est proposé, à faire réaliser par exemple par le laboratoire de la ville de Paris, avec un contrôle d'hygrométrie (coordonnées à fournir : Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, 11 rue George Eastman – 75013 Paris – Tél : 01 44 97 87 87)
- Proposition d'un questionnaire pour évaluer avant / après l'impact des mesures de correction en septembre.

- Sécurité / incendie :

Poste de sécurité au RDC : pas de défibrillateur, trousse de premiers soins de base (pansement, antiseptique en cours de validité)

- Extincteurs Sicli : dernière vérification en mars 2013

- vérifier le contrat de maintenance (par l'assistante de prévention)

- Défibrillateur : pas de contrat de maintenance et des consommables « périssables »

- Contrat de maintenance à envisager ; vérifier la validité des consommables (par l'assistante de prévention)

- Missions :

Certains agents (une vingtaine) se déplacent régulièrement dans le monde. Rappel de la nécessité pour des agents exposés sur des postes à risque (au même titre que les chauffeurs) d'une visite médicale annuelle. Nous rappelons qu'il s'agit d'une mission de l'employeur que de s'assurer du suivi médical de ses agents.

Rq/ Demande de douche (missions / bicyclette ?)

- Une liste des agents selon le nombre de missions (en 3 groupes absence/limité/Nombreuses) doit nous être fournie par Madame Henon. Nous convoquerons les agents avec des déplacements fréquents mensuels et plus
- Les certificats de visite sont communiqués à l'AEFE en temps réel, le fichier des visites sera mis à jour par notre service



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

- Individuellement, rencontre de certains agents qui ont manifesté un mal-être au travail. A l'issue d'un entretien préliminaire, une consultation sur le site de la médecine du travail leur a été proposée.

Globalement,

Espaces de travail spacieux et globalement lumineux, bien équipés.

Formations incendie/ premier secours / gestes et posture / Sauvetage secourisme du travail déjà proposées et organisées.

A l'issue de la visite,

- ➔ Des préconisations ont été proposées
- ➔ Un CHSCT doit être organisé prochainement (la règle est de 3 CHSCT par an)

Dr Nathalie Colin de Verdière
Mr David Saint-Aubin